

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1202706002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Programme décennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021 à 2030

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme décennal des immobilisations (PDI) par son conseil d'arrondissement.  
En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 12229 : Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 (1190558001)

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations pour les années 2021 à 2030, selon le tableau suivant :

*En milliers*

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>Total</b>
Édifices	2 497	2 504	4 724	4 553	4 333	4 323	4 033	4 053	4 033	4 053	<b>39 106</b>
Équipement et ameublement	20					30					<b>50</b>
Équipement et système informatique	82	65	65	65	65	65	65	65	65	65	<b>667</b>
Infrastructures	1 830	730	730	730	930	930	930	930	930	930	<b>9 600</b>
Parcs	1 234	2 364	144	315	335	315	635	615	635	615	<b>7 207</b>
<b>Total</b>	<b>5 663</b>	<b>56 630</b>									

**JUSTIFICATION**

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le PDI 2021-2030 prévoit des investissements nets de 56 630 000 \$, dont 5 663 000 \$ en 2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Programme décennal d'immobilisations 2021-2030 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du PDI sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 21 septembre 2020.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 6 octobre 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

David MARCAURELLE, Service des finances

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal BOISVERT  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles

**Tél :** 514 493-8061  
**Télécop. :** 514 493-8009

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-25

Denis GENDRON  
Directeur par intérim de la Direction des  
services administratifs, des relations avec les  
citoyens et du greffe

**Tél :** 514-493-8047  
**Télécop. :**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1202706001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de la pandémie (COVID-19) et des pertes d'emploi qui ont affecté la population Angevine, nous avons procédé à plusieurs compressions budgétaires pour équilibrer notre budget 2021 et ce, sans toutefois affecter les services directes aux citoyens. Ce nouveau budget reflète la gestion rigoureuse des fonds publics de notre arrondissement ce qui nous a même permis de réduire de 1 cent du 100\$ d'évaluation la taxe locale d'arrondissement. La taxe locale d'arrondissement passe de 0,125\$ à 0,115 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'exercice financier 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 12230 : Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2020 (1190558002)

**DESCRIPTION**

En raison de l'augmentation des dépenses de rémunération et de l'indexation des contrats, nous proposons l'adoption d'un budget de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 28 359 000 \$ pour le volet dépenses et d'un montant de 1 595 000 \$ pour les revenus autonomes.

L'enveloppe budgétaire allouée par la ville centre n'est pas suffisante pour nous permettre d'assurer un équilibre entre les crédits budgétaires accordés et les besoins de l'arrondissement d'Anjou. Le montant des transferts de la ville centre qui avait été établi à 18 811 100 \$ pour 2021 comparativement à un transfert de 18 268 200 \$ en 2020 a été modifié à 18 804 500\$ afin de refléter une compression budgétaire de 6 600\$ reliées aux économies des ententes cadres de biens et services de l'Approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale relative aux services de 0,115 \$ du 100 \$ d'évaluation relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement. Cette taxe générera des recettes de 7 315 900 \$. Compte tenu de la réduction de la taxe locale de 1 cent du 100\$ d'évaluation, nous devons équilibrer le budget avec une affectation de surplus de 643 600 \$. Ces recettes sont requises afin d'assurer l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus.

Conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Ce budget doit prévoir une somme pour couvrir le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

## **JUSTIFICATION**

Conformément aux dispositions du Chapitre IV de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et celles des articles 473 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les prévisions de dépenses pour maintenir le niveau de service s'élèvent à 28 359 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement d'Anjou a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget sur le site Internet de l'arrondissement d'Anjou et de la Ville de Montréal, ainsi que à la mairie de l'arrondissement d'Anjou le 21 septembre 2020.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de règlements visant l'imposition d'une taxe locale et d'une taxe spéciale.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances

Lecture :

Mélanie BEAUDOIN, 1er octobre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal BOISVERT  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles

**Tél :** 514 493-8061  
**Télécop. :** 514 493-8009

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-09-25

Denis GENDRON  
Directeur par intérim de la Direction des  
services administratifs, des relations avec les  
citoyens et du greffe

**Tél :** 5144938047  
**Télécop. :**